



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-058

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2022

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2022-01-21-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SDE SAINT LAZARE (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-21-00002

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
SDE SAINT LAZARE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DRFIP D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**  
**Service Départemental de l'Enregistrement**  
**de Paris SAINT LAZARE**  
**5, rue de Londres**  
**75315 Paris cedex 09**

Le comptable, responsable du **Service Départemental de l'Enregistrement de Paris SAINT-LAZARE (SDE de Paris SAINT-LAZARE)**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.257 A, L.247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Michel QUEIPO, Inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du SDE de Paris SAINT-LAZARE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 76 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) les décisions portant octroi ou déchéance de crédit de paiement fractionné et/ ou différé

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à l'enregistrement aux agents désignés ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Lucette JOSSE	Contrôleurs	5 000€	5 000€
Odette LEO ROSSI			
Frédéric GUEURET			
Sonia TISSOT			
Jean-Marc CAILLETON			
Sylvain BOURDON			
Clotilde BAUDOULT d'HAUTEFEUILLE			
Sarah OURIAGHI			
Virgile GROSJEAN			
Alexandre CAZE	Agents	2 000€	1 000€
Fériel ZIREG			
Marie Chantal LARONCIE			
Mathieu LEMOINE			
Jean-Marc COUSIN			
Hanène MAHOUACHI			
Marie-Christiana LECOMBAT MINANDE			
Robin PERNICE			
Pascal MAZELIN			
Jean-Elisée CORESTANT			
Sandra DANG			
Sophack RONEA			
Amélie TARTRAT			
Anaïss OBLI			
Marie AZEGUE			
Johanna AMAR			

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 21/01/22

Le comptable, responsable du Service Départemental  
de l'Enregistrement de Paris SAINT-LAZARE

Signé

Monsieur David MARIE